

LE BÉLON

Passages et passeurs d'eau

Les passages d'eau de la Porte-Neuve et du Port du Bélon

La rivière du Bélon se passe à gué à son embouchure par fort coefficient de marée. En fond de ria, le chenal est étroit, s'y aventurer serait l'envasement garanti, pourtant en 1899 Henry Moret peignait un gué au Guilly.

Un gué, praticable celui-là, se situe entre la rive droite de Riec et la rive gauche de Moëlan au bas de Kervignès-Kersaux au « Passage de la Porte-Neuve » voie de circulation importante pour les gens et les marchandises jusqu'à la fin du XIXe siècle. Une petite voie romaine, *via vicinalis*, empruntait ce même trajet, s'en allant vers Vannes par Kergoustance et le passage de Saint-Maurice à Clohars-Carnoët.

Le « Passage du Bélon » était au port, entre des deux quais actuels, aussi appelé « Passage de Kermoguer ».

Le franchissement des deux passages d'eau s'effectuait par bac charretier conduit par des passeurs d'eau.

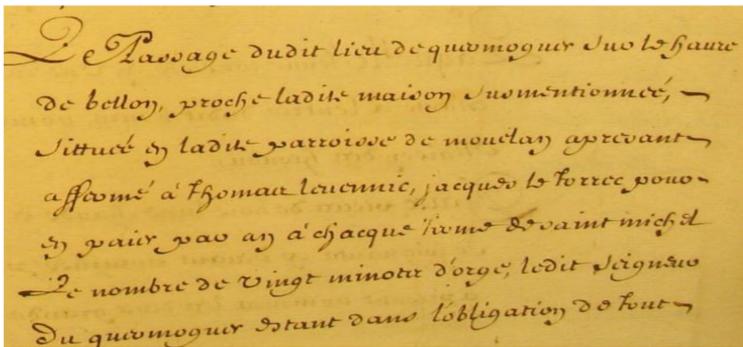
Les droits de passage

Sous l'Ancien Régime, le Passage de la Porte-Neuve était géré par les propriétaires du château de la Porte-Neuve en Riec, celui du port du Bélon par les propriétaires du manoir de Kermoguer en Moëlan.

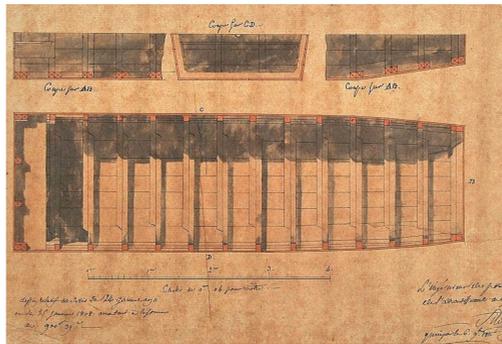
Ils concédaient leurs droits de passage par un bail à ferme à des gens du pays. Ils leur fournissaient un bateau neuf tous les douze ou treize ans et entretenaient le bac et son matériel chaque année. Les passeurs dits « fermiers de passage », étaient des laboureurs qui se regroupaient pour prendre les baux comme source de revenu complémentaire à leur activité principale. Ils pouvaient même sous-louer les droits de passage sur le modèle des baux d'exploitations agricoles.



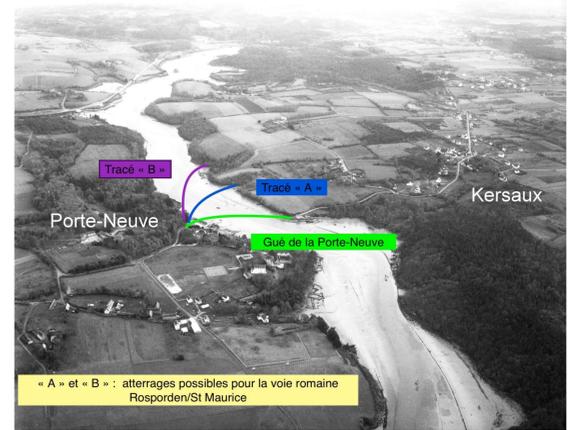
Henry Moret (1856-1913), *Le port du Guilly* (1899)



1681 - Le passage de Quermoguer sur le havre de Bellon



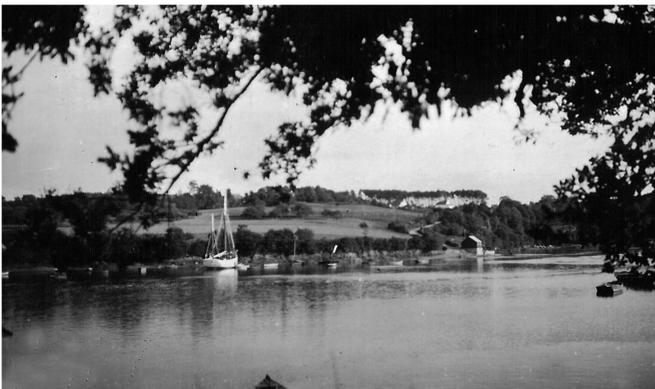
1808 - Plan du bac charretier de la Porte-Neuve



Passage de la Porte-Neuve

En 1681, le seigneur de Kermoguer, Alain du Pou, déclare au roi Louis XIV posséder le passage de Quermoguer sur le havre de Bellon affermé à Thomas Levennic, Jacques Le Torrec [...] pour 20 minots d'orges. Ledit seigneur du Quermoguer estant dans l'obligation de fournir et entretenir le bateau ou gabarre à son équipage pour servir de passage, de la paroisse de Mouelan en la paroisse de Riec.

En 1696, Le seigneur de la Porte-Neuve, Allain de Guer, marquis de Pontcallec prestre et recteur de Riec et de Moualan fait construire une gabarre pour le service et commodité du publicq, chaloupe que l'on est obligé de laisser tant le jour que la nuit du cotté de Mouallan.



Passage de la Porte-Neuve au bas de Kervignès-Kersaux



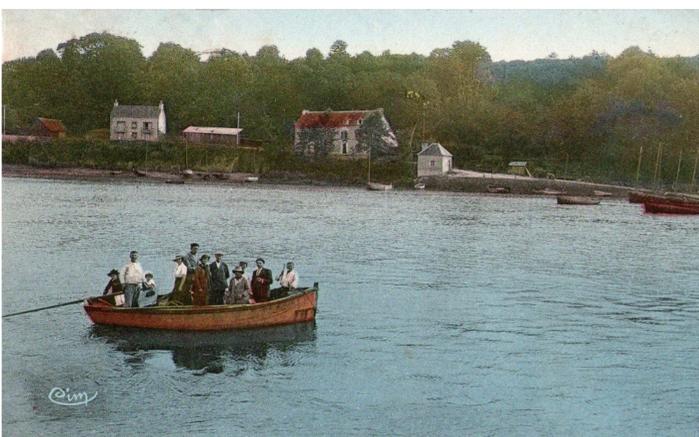
Le gué de la Porte-Neuve de Moëlan à Riec



Bélon - Le passeur en attente de passagers

En 1798 - Après la Révolution, l'Etat prend le contrôle des passages d'eau en promulguant la loi du 6 frimaire an VII. Le cahier des charges énumère les droits et devoirs des fermiers de passage, les tarifs sont fixés par décret. Le passage devient un vrai service public et les droits sont acquis par adjudication. Les adjudicataires peuvent avoir d'autres métiers que celui de marin, en revanche le meneur de barque doit faire partie des gens de mer. Les maires de Moëlan et de Riec placardent les affiches « le préfet du département du Finistère annonce l'adjudication de la perception des droits de bacs [...] au plus offrant et dernier acquéreur ». Le passage d'eau est essentiel pour le commerce et l'agriculture, indispensable pour les travailleurs, pour les hommes et les veuves qui vont « toucher leur pension » à Pont-Aven. En 1886 le maire de Moëlan est conscient de son utilité : « la population de Moëlan n'a que ce chemin pour se rendre au chef lieu de canton ». Les municipalités amélioreront donc les abords de débarquement par la construction de quais et de cales.

L'histoire des passages et des passeurs nous est contée par Marie-Claude Colliou-Guermeur dans son livre, *Terres et Gens du Bélon*, fruit de ses recherches et recueil de précieux témoignages.



Le bac piétonnier de 1901 - Deux passeurs à la manœuvre



F.A. Bridgman, *Jour de fête, rivière de Belon*, 1912



Guillaume Robin (1924-1978)